

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

### Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se réunit exceptionnellement à la salle La Pléiade, Place Jean Dufournier, en raison des mesures liées au COVID-19 et ainsi respecter les consignes en matière de santé publique.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, M. DESHAYES Patrick, Mme SCHNECKENBURGER Karine, M. DESACHY Franck, M. POHU Frédéric, Mme BESNIER Claire, Mme LAMBRON Céline, Mme LAGARDE-LEPIC Sabine.

Etaient Absents excusés : M. MARIAIS Jean Pierre, Mme THOIREY Isabelle M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NYBERG Olivier.

Assistait : M. GRENECHE Jérôme, agent administratif

M. DESACHY Franck est élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020 est approuvé par le Conseil Municipal.

## AFFAIRES GENERALES

### 1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 – SMAEP (*délibération n°202012DL130*)

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Prend acte de ce rapport.

### 2. Acte de candidature au programme « Petites villes de demain » (*délibération n°202012DL131*)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif mis en place par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

En effet, le Ministère a lancé le 1er octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et la délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place. Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1000 binômes commune(s)-intercommunalité. A ce titre, la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et trois communes, à savoir, Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye, souhaitent candidater à ce dispositif.

En date du 29 octobre dernier, un courrier de candidature co-signé par les Maires des communes concernées et par le Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, a été transmis au Préfet du département.

Les candidatures doivent être adressées au Préfet de Département, puis transmis au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales. Les lauréats seront désignés en décembre 2020.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de M. le Maire rappelé en préambule,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide la candidature de la commune de Bessé-sur-Braye, au dispositif « Petites Villes de Demain », en binôme avec la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,
- Dit que cette candidature sera adressée à la Préfecture de la Sarthe, ainsi qu'à la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

## **FINANCES**

### **3. Réhabilitation et renouvellement de tronçons sur le réseau d'assainissement collectif – Présentation du projet (*délibération n°202012DL132*)**

M. le Maire expose que suite à la réalisation d'un Schéma Directeur sur le service d'assainissement collectif réalisé par EF Etudes (44 - Bougenais), il a été décelé une intrusion importante d'eaux parasites provoquant une quantité anormale d'eaux usées à traiter.

En conséquence, il convient d'effectuer des travaux importants de réhabilitation et de renouvellement de certains tronçons sur le réseau d'assainissement collectif. Ces travaux ont été évalués à 803 170 € HT et pourraient être effectués sur 10 ans en plusieurs tranches.

Dans ce cadre, il est actuellement réalisé une étude pour l'installation de 2 débitmètres (travaux subventionnés à 80%) - l'un rue du 8 mai 45 ; l'autre en entrée de station – afin d'être en conformité avec les critères imposés par la Police de l'eau. En effet, cette installation de débitmètres conditionne l'éligibilité à une subvention de l'Agence de l'eau pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de réhabilitation et renouvellement de tronçon sur le réseau d'assainissement collectif (environ 30 %).

Les travaux devraient débuter au plus tôt fin 2021.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de réhabilitation et renouvellement sur le réseau d'assainissement collectif qui est le résultat de l'étude menée dans le cadre du Schéma Directeur. A cet effet, un avant-projet sera élaboré par un Maître d'œuvre.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé également, de demander une subvention de l'État dans le cadre du plan de relance national au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement), dont nous ne pouvons pas évaluer à ce jour le montant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte le projet de réhabilitation et de renouvellement de tronçons sur le réseau d'assainissement collectif.

#### 4. Budget principal de la commune – Décision modificative n°3(délibération n°202012DL133)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n°3 de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>			
6067	Fournitures scolaires : Budget école élémentaire (vidéoprojecteur) Budget école maternelle (achats divers)		- 405.00 + 575.00
<i>Sous-total compte 6067</i>			<b>+ 170.00</b>
6247	Transports collectifs : Budget école maternelle (trampolines + meuble) Budget école maternelle (achats divers)		- 496.00 - 575.00
<i>Sous-total compte 6247</i>			<b>- 1 071.00</b>
6262	Frais de télécommunication		-10.00
<i>Sous-total compte 6262</i>			<b>-10.00</b>
			<b>- 911.00</b>
<b>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</b>			
023	Virement à la section d'investissement		+ 30 154.00
<i>Sous-total chapitre 023</i>			<b>+ 30 154.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>+ 29 243.00</b>
<b>Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations</b>			
7482	Compensation perte taxe additionnelle	+ 20 000.00	
<i>Sous-total chapitre 74</i>			<b>+ 20 000.00</b>
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	+ 9 243.00	
<i>Sous-total chapitre 040</i>			<b>+ 9 243.00</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>+ 29 243.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>			
21534 op.27	Réseaux d'électrification Extension réseau La Fontaine - ENEDIS		+ 18 400.00
2135 op. 92	Installations, aménagements Climatisation – Annexe mairie		- 9 217.00
<i>Sous-total compte 215</i>			<b>+ 9 183.00</b>
2184 op. 58	Matériel de bureau et matériel informatique Meuble – Ecole Maternelle		+ 198.00
2188 op.58	Autres Immobilisations corporelles Trampolines (2) – Ecole Maternelle		+ 308.00
2188 op.58	Autres immobilisations corporelles Vidéoprojecteur – Ecole élémentaire		+ 405.00
<i>Sous-total compte 218</i>			<b>+ 911.00</b>
2312 op.19	Agencement et aménagement de terrains – Agrandissement du columbarium		+ 20 000.00
<i>Sous-total compte 2312</i>			<b>+ 20 000.00</b>
<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
21318	Autres bâtiments publics – ADAP accessibilité – Salle Saint Gilles ( <b>travaux en régie</b> )		+ 2 542.00
2135	Installations, aménagements – Barrière garde-corps Source du Château ( <b>travaux en régie</b> ) :		+ 1 593.00
2313	Immobilisations en cours – ADAP accessibilité – Centre Culturel (MPT) ( <b>travaux en régie</b> )		+ 5 108.00
<i>Sous-total chapitre 040</i>			<b>+ 9 243.00</b>

<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>+ 39 337.00</b>
<b>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</b>			
1328	Participation EARL CROSNIER (Extension réseau La Fontaine - ENEDIS)	+ 9 183.00	
<i>Sous-total chapitre 10 et chapitre 13</i>		<b>+ 9 183.00</b>	
<b>Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 30 154.00	
<i>Sous-total chapitre 021</i>		<b>+ 30 154.00</b>	
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>+ 39 337.00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ Autorise M. le Maire à appliquer la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune.

5. Restauration des terrasses et des murs de soutènement du Château de Courtanvaux – Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement) – Complément au dossier (*délibération n°202012DL134*)

Vu la délibération n°202011DL123 du 19 novembre 2020 portant demande de subvention au titre de la DSIL pour la restauration des terrasses et murs du Château de Courtanvaux,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le diagnostic de restauration des terrasses et des murs de soutènement du Château, été livré par M. Maffre, architecte du patrimoine. Ce diagnostic propose un projet de restauration qui s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'édifice, en prenant en compte les éventuels besoins liés aux usages actuels (accessibilité, balisage, éclairage, assainissement, etc...).

Ainsi M. le Maire présente un complément à la délibération du 19 novembre 2020 pour mettre à jour le dossier de demande subvention auprès de l'Etat.

Avec l'établissement du présent diagnostic et après dé-végétalisation des ouvrages, nous disposons d'une vue d'ensemble des pathologies qui permet de proposer un phasage fonctionnel traitant en priorité les ouvrages menaçants et ceux qui présentent un risque vis-à-vis des usagers et du public qui fréquentent le site.

***PRIORITE 1 : Terrasse basse et parements du château***

La priorité est de traiter le mur de soutènement de la terrasse basse (cour du puit) auquel il faut associer les parements ponctuellement dégradés du château, au droit de l'accès à la cour d'honneur.

***PRIORITE 2 : Galerie Ouest et mur Nord attenant, galerie d'accès à la terrasse basse***

En seconde priorité, il est proposé de traiter la galerie Ouest + remises (étayée au-dessus de l'accueil). Dans la mesure où dans cette zone, le mur d'enceinte est directement situé au-dessus et doit être restauré et consolidé, il nous paraît opportun et prudent de la traiter conjointement, ce qui permettra d'achever totalement cette zone et d'y optimiser les frais d'installations de chantier.

**PRIORITE 3 : Terrasse haute et achèvement du mur d'enceinte.**

Même si cette tranche de travaux nécessite de passer par la terrasse basse, elle ne présente pas le même caractère d'urgence. Par souci de cohérence fonctionnelle en termes de chantier, il convient d'y associer le mur d'enceinte qui la surmonte.

L'essentiel de ces travaux sur la terrasse haute consistera à restaurer les salles basses puis à rétablir le sol après mise en œuvre d'une étanchéité pérenne.

L'estimation des coûts est la suivante :

- Priorité 1 = 410 538.29€ HT (travaux + provisions pour honoraires et frais divers)
- Priorité 2 = 311 581.64€ HT (travaux + provisions pour honoraires et frais divers)
- Priorité 3 = 337 964.88€ HT (travaux + provisions pour honoraires et frais divers)

Après étude avec l'architecte et au vu de travaux d'urgence à effectuer, il apparaît qu'une négociation devra être effectuée avec l'architecte en charge des travaux afin de concilier sécurité du Château et financement supportable par la commune ; il conviendra de se diriger vers une démarche de mécénat.

Tout en sachant que le reste des travaux proposés dans l'étude, seront à réaliser, notamment la réhabilitation de la terrasse haute, tant structurelle qu'au niveau du système de collecte des eaux pluviales.

Par conséquent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le plan de financement prévisionnel, comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Phase 1 : Restauration des terrasses et murs de soutènement du Château	593 000.00€	Région (Contrat Territoire Région)	220 159.00€
Honoraires	59 300.00€	DSIL	296 500.00€
		Autres organismes	55 641.00€
		Autofinancement (Demande de dérogation)	80 000.00€
<b>MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES DEPENSES HT</b>	<b>652 300.00€</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES RECETTES</b>	<b>652 300.00€</b>

A ces plans de financement, la commune sollicite une dérogation à la participation minimum de 20% en application de la circulaire ministérielle NOR IOCB1203166C du 05 avril 2012 et l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette circulaire précise que cette dérogation peut être accordée dans les conditions suivantes :

- S'il s'agit d'un projet d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine.
- Et que la collectivité, maître d'ouvrage, doit assurer une participation minimale qui ne saurait être nulle, le projet d'investissement ne devant pas être subventionné à 100%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise M. le Maire à déposer un complément au dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

**6. Bessé Subaqua – Subvention – Mise à disposition de la piscine (délibération n°202012DL135)**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 552€ pour l'association Bessé-Subaqua (pour 4 mois). Cette somme ayant été prévue au budget primitif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte d'attribuer une subvention de 552€ à l'association Bessé-Subaqua.

**7. Anille Braye section Natation – Subvention – Mise à disposition de la piscine (délibération n°202012DL136)**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 424€ pour l'association Anille Braye Natation (pour 4 mois). Cette somme ayant été prévue au budget primitif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte d'attribuer une subvention de 424€ à l'association Anille Braye Natation.

**8. Anille Braye section Triathlon – Subvention – Mise à disposition de la piscine (délibération n°202012DL137)**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 636€ pour l'association Anille Braye Triathlon (pour 6 mois). Cette somme ayant été prévue au budget primitif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte d'attribuer une subvention de 636€ à l'association Anille Braye Triathlon.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 9. Maladie professionnelle – Remboursement de soins à l'agent (*délibération n°202012DL138*)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser la somme de 120 € (2 séances de psychothérapie à 60€) à un agent, correspondant au remboursement de soins non pris en charge par l'assurance de la commune, dans le cadre de sa maladie professionnelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 votes pour et 1 contre,**

- Autorise M. le Maire à rembourser la somme de 120€.

### 10. Création d'un poste d'agent de maîtrise au 1er janvier 2021 pour faire suite à une promotion interne (*délibération n°202012DL139*)

Dans le cadre de la promotion interne, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise M. le Maire à créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 11. Travail à temps partiel du personnel territorial (*délibération n°202012DL140*)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent du service de restauration scolaire a déposé une demande de travail à temps partiel à 80% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. le Maire rappelle que les postes suivants ont fait l'objet d'une demande de renouvellement de travail à temps partiel :

- 1 adjoint technique (75%)
- 1 adjoint technique (80%)
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (90%)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve les postes ci-dessus qui ont fait l'objet d'une demande de renouvellement à temps partiel et autorise qu'un nouveau poste d'adjoint technique au service de restauration scolaire soit occupé à temps partiel (80%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

### 12. Remerciement

L'association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes remercie le Conseil Municipal du versement d'une subvention aux collectivités sinistrées par la tempête Alex.



**PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL  
ANNEE 2021**

<b>TOUTES COMMISSIONS</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
Lundi 18 janvier 2021	Jeudi 21 janvier 2021
Lundi 15 février 2021	Jeudi 18 février 2021

**DECISIONS DU MAIRE**

20/11/2020	202011DC076	DIA 2020/39 - 4 Le Duit
24/11/2020	202011DC077	Bail du Presbytère
30/11/2020	202011DC078	Contrat dératisation - FARAGO
02/12/2020	202012DC079	DIA 2020/40 - 6 Allée de la Margeotte
07/12/2020	202012DC080	Contrat balayage mécanique des caniveaux - Maine Collecte Valorisation (VEOLIA)
10/12/2020	202012DC081	Contrat maintenance extincteurs des bâtiments communaux + trappes de désenfumage des gymnases - SICLI
14/12/2020	202012DC082	Avenant 1 convention commune/EARL Crosnier - Construction bâtiments agricoles
14/12/2020	202012DC083	Convention ENEDIS - Contribution financière - travaux extension réseau bâtiments CROSNIER
14/12/2020	202012DC084	DIA 2020/41 – 3 Place de l’Hôtel de Ville

**Tableau des marchés publics passés en octobre 2020**  
**Inférieurs à 200 000 € HT (montant délégation du maire voté le 11/06/2020)**

**MARCHE DE SERVICES**

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre HT retenue
7/12/2020	Balayage mécanique des caniveaux, des voies et divers espaces de parking	Plate-forme du CD72	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maine Collecte Valorisation (VEOLIA) (72 Le Mans)</li> <li>- SOLEBA (72 Parigné)</li> </ul>	Maine Collecte Valorisation (VEOLIA)	10 125€/an (contrat de 4 ans)

**TABLEAU DES DELIBERATIONS**

202012DL130	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 – SMAEP
202012DL131	Acte de candidature au programme « Petites villes de demain »
202012DL132	Réhabilitation et renouvellement de tronçons sur le réseau d'assainissement collectif – Présentation du projet
202012DL133	Budget principal de la commune – Décision modificative n°3
202012DL134	Restauration des terrasses et des murs de soutènement du Château de Courtanvaux – Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement)– Complément au dossier
202012DL135	Bessé Subaqua – Subvention – Mise à disposition de la piscine
202012DL136	Anille Braye section Natation – Subvention – Mise à disposition de la piscine
202012DL137	Anille Braye section Triathlon – Subvention – Mise à disposition de la piscine
202012DL138	Maladie professionnelle – Remboursement de soins à l'agent
202012DL139	Création d'un poste d'agent de maîtrise au 1er janvier 2021 pour faire suite à une promotion interne
202012DL140	Travail à temps partiel du personnel territorial

**La séance est levée à 21h53**

Secrétaire de séance,

Le Maire,  
M. LACOCHE Jacques.



Conseillers Municipaux,

Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature des Présents</b>
LACOCHE	Jacques	Maire	
FOUILLEUL	Marie-Claire	Adjointe	
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint	ABSENT
NELET	Annie	Adjointe	
LEROY	Michel	Adjoint	
THOIREY	Isabelle	Adjointe	ABSENTE
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
SERRE	Geneviève	Conseillère	
BORDE	Jany	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
SCHNECKENBURGER	Karine	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	ABSENT
DESACHY	Franck	Conseiller	
NYBERG	Olivier	Conseiller	ABSENT
POHU	Frédéric	Conseiller	
BESNIER	Claire	Conseillère	
LAMBRON	Céline	Conseillère	
LAGARDE-LEPIC	Sabine	Conseillère	